

# WAGRAM

---

## CONSULTING

L'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT - LA SÉCURITÉ DU SALARIÉ

Depuis 2008, Wagram Consulting offre aux consultants la possibilité d'exercer leur activité en toute indépendance en les libérant des contraintes administratives.

Le portage salarial est reconnu par les pouvoirs publics, c'est une activité régie par la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008.

L'article L1251-64 du Code du travail définit le portage salarial comme étant "un ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage".

**Le consultant délivre sa prestation de façon autonome et conserve un statut de salarié pour la durée qui lui convient, sans avoir à monter sa propre structure juridique.**

Wagram Consulting, avec son réseau de compétences, accompagne et assiste les consultants pour toute question fiscale, sociale ou juridique qu'ils sont amenés à soulever dans le cadre de leurs missions.

Wagram Consulting est une société de Portage Salarial adhérente du **PEPS**, principal syndicat des professionnels du portage salarial.

WAGRAM CONSULTING sarl

5 rue Villaret de Joyeuse  
75017 Paris

Tel : 01 80 87 44 24

[www.wagram-portage.fr](http://www.wagram-portage.fr)

[contact@wagramconsulting.com](mailto:contact@wagramconsulting.com)



### WAGRAM CONSULTING : CONSEIL ET PORTAGE SALARIAL

Le portage salarial s'adresse à celles et ceux qui souhaitent exercer une activité comme indépendant, en conservant les avantages du statut de salarié.

Le portage salarial permet aux professionnels sans statut juridique, cadres à temps partagé, jeunes diplômés, seniors ainsi qu'aux personnes en recherche d'emploi de créer leur propre activité avec le **statut de salarié**.

Que ce soit pour bénéficier d'un statut souple et sécurisé, tester un projet ou pour avoir un complément de revenus, le portage salarial propose des solutions concrètes, simples d'utilisation et rapides dans leur mise en place.

Le portage salarial libère ainsi l'esprit d'entreprise tout en sécurisant le parcours de ses utilisateurs.

Depuis 2008, notre société est au service des consultants pour qu'ils puissent exprimer leurs talents et compétences en toute sérénité.

Wagram Consulting assure tout l'aspect administratif, mais peut également aider les consultants dans l'élaboration de leurs missions ou dans la recherche de celles-ci, pour qu'ils puissent se consacrer totalement à leur métier.

Ils bénéficient d'un interlocuteur unique chez Wagram Consulting qui s'occupe de leurs dossiers et peut les assister pour toute question fiscale, sociale ou juridique qu'ils sont amenés à soulever dans le cadre de leurs missions.

Wagram Consulting se charge de toutes les procédures administratives des commandes auprès des clients et reverse un salaire en fin de mois correspondant au montant de la facturation dont seront déduits toutes les charges liées à un salaire.

Le consultant délivre sa prestation de façon autonome et conserve un statut de salarié pour la durée qui lui convient, sans avoir à monter sa propre structure juridique.

L'accueil d'un consultant dans la structure juridique d'une société de portage salarial concerne généralement des professionnels de haut niveau agissant comme **experts, consultants, formateurs ou prestataires de services, autonomes dans leur prospection commerciale et leurs interventions en entreprises**.

Le portage salarial est souvent avantageusement utilisé pour tester en toute sécurité et sans lourdeurs administratives la viabilité d'un projet de création d'une société de prestations de services.



**Jeune créateur :**

vous aimeriez tester votre projet avant de vous installer,

**Consultant :**

vous souhaitez facturer des honoraires et garder un statut salarié,

**Salarié :**

vous envisagez de compléter le revenu de votre emploi principal,

**Salarié à temps partiel :**

vous souhaitez compléter vos revenus par des activités ponctuelles,

**Retraité :**

vous envisagez de compléter votre revenu par des missions et profiter du cumul emploi - retraite,

**Formateur :**

WAGRAM CONSULTING est enregistré comme organisme de formation, vous pouvez donc réaliser vos prestations de formation,

**Cadre en recherche d'emploi :**

vous souhaitez développer et valoriser vos compétences, intervenir de manière ponctuelle pour des missions,

**Professionnel :**

vous travaillez en temps partagé et vous souhaitez regrouper l'ensemble de vos activités dans le cadre d'un employeur unique,

**Jeune diplômé ou étudiant :**

vous souhaitez pouvoir facturer une intervention, sans vous embarrasser de problèmes administratifs.

## Pour quels métiers ?

Le portage salarial est compatible avec toutes les activités intellectuelles ou administratives, à l'exception des professions réglementées.

exemples de domaines d'interventions possibles :

Audit  
Coaching  
Communication  
Design  
Développement commercial  
Environnement  
Expertise technique  
Formation  
Gestion de projet  
Graphisme  
Informatique  
Ingénierie  
Internet  
Interprétariat  
Logistique  
Management  
Marketing  
Organisation  
Qualité  
Ressources Humaines  
Stratégie  
Traduction  
Webmastering  
...



### Bien choisir son statut

	Portage salarial	Indépendant ou société	Auto-entrepreneur
Activité	Activité d'indépendant avec le statut de salarié, tous types d'activités sauf les professions réglementées	Activité commerciale, artisanale ou libérale, prestations de services intellectuelles ou manuelles	Activité commerciale, artisanale ou libérale, prestations de services intellectuelles ou manuelles
Rémunération	Salaire environ égal à 50% du CA HT net de frais	Revenu compris entre 60 et 65% du CA HT	Revenu environ égal à 77% du CA
Déductibilité des frais professionnels	Oui. Les frais professionnels sont déduits du CA facturé et réduisent l'assiette de calcul des Charges Sociales	Oui	Non
Impôts	I.R	IR et/ou IS	Versement libératoire de l'IR sous conditions ou I.R. Contribution à la formation professionnelle. Cotisation foncière des entreprises (après 2 ans)
Plafond de chiffre d'affaires	Non	Non	32 900€ pour les prestations intellectuelles
Régime social	Statut de salarié avec la protection sociale correspondante (assurance chômage, retraite, prévoyance, ...)	Protection sociale limitée. L'indépendant cotise au RSI (Régime social des Indépendants). Pas d'assurance chômage	Protection sociale limitée. L'indépendant cotise au RSI (Régime social des indépendants). Pas d'assurance chômage
Comptabilité	Pas de comptabilité, vous êtes salarié d'une société de portage qui gère tous les aspects administratifs et comptables liés à votre activité	Comptabilité détaillée, Bilan chaque année, obligation de faire appel à un comptable. Cotisations sociales provisionnelles à payer même s'il n'y a aucune activité.	Gestion comptable minimum à assurer. Déclaration de chiffre d'affaires mensuelle ou trimestrielle
Assurance RC Professionnelle	Le salarié 'Porté' bénéficie de la RC de l'entreprise de Portage	Obligation de souscrire une assurance RC Professionnelle	Obligation de souscrire une assurance RC Professionnelle
Gestion administrative	Notes de frais, feuille de présence (formation)	Déclarations annuelles, TVA (mensuel ou trimestriel)	Déclarations mensuelles ou trimestrielles



### Entreprises

pourquoi recruter en Portage Salarial?

L'externalisation des compétences est une alternative efficace et rentable qui permet à l'entreprise de se concentrer sur son cœur de métier et de recourir à des compétences pointues, de façon bien moins contraignante qu'un recrutement en interne.

Dans votre entreprise, il vous manque des compétences en interne pour réaliser certaines fonctions et vous recherchez des solutions alliant souplesse, flexibilité, et simplification de la gestion de vos ressources humaines.

Nos consultants interviennent pour des missions de plus ou moins longue durée (de la journée à la semaine ou au mois) et vous apportent leur valeur ajoutée dans divers domaines : stratégie, management, commercial, communication, marketing, juridique, gestion finances, ressources humaines, informatique, qualité, sécurité, environnement, achat, logistique, technique...

- **Recruter rapidement** et simplement de manière intermittente ou ponctuelle
- Garder **le savoir de vos seniors** hautement qualifiés
- Faire appel à des formateurs pour **améliorer les performances** individuelles et collectives de vos salariés
- **Recourir à un expert** sur des besoins spécifiques
- Eviter de surcharger l'encadrement de votre entreprise pour qu'il se consacre pleinement au **développement** de son activité principale
- Former votre personnel à moindre coût en utilisant votre **budget de formation**
- Le cas échéant, **ne pas dépasser les seuils** du nombre de salariés

Le Portage Salarial offre de multiples avantages aux entreprises:

**Facturation en honoraires** : plus de souplesse et moins de contraintes

**Externalisation de missions** ou de projets ponctuels et pointus vers des spécialistes

Imputation suivant le type de mission, en **Recherche et Développement** ou en **Formation professionnelle continue**

Aucune gestion sociale ou administrative : **seulement une facture** à traiter

Toutes **les prestations sont couvertes par les assurances** de Wagram Consulting

L'expertise et le savoir-faire d'un professionnel : **disposer d'un vivier de compétences pointues** pour des missions ponctuelles

**Réactivité** : faire appel à notre réseau de consultants est simple et rapide

**Flexibilité** : recourir à l'expérience d'experts dans plusieurs domaines sans pour autant accroître votre masse salariale

**Simplicité** : aucune formalité d'embauche, aucune gestion salariale, une simple facture

**Efficience** : dégagé de toute gestion administrative l'intervenant investit toute son énergie dans la conduite du projet

**Maîtrise des charges** : en négociant un coût pour une prestation vous respectez et vous maîtrisez votre budget